

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE



CONSEIL SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE  
SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de février les élus du comité syndical, se sont réunis à 17h00 au siège du PETR du Pays de Balagne au second étage de la mairie de l'Île-Rousse, sur la seconde convocation qui leur a été adressée par le Président le lundi 9 février 2026, la première séance du vendredi 6 février n'ayant pu se tenir faute de quorum, et conformément à la loi, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE, Président du PETR du Pays de Balagne.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical 10		
Présents 3	Absents 7	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 3	Contre 0	Abstentions 0

Numéro de la  
délibération n°2026/02-007

Date de la convocation :  
09/02/2026

Date d'affichage :  
24/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION :  
**Débat d'orientation  
Budgétaire de l'exercice  
2026**

Etaient présents : MM. Pierre POLI, Jean-Marie SEITE et François-Marie MARCHETTI,

Etaient excusés : MM. Jean-Louis DELPOUX, Angèle BASTIANI et François ROSSI

Secrétaire de séance : M. Pierre POLI

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite au Comité Syndical de débattre des orientations budgétaires du PETR du Pays de Balagne.

Il est exposé aux Conseillers syndicaux les grandes orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2026. Un débat contradictoire est ouvert au sein de l'assemblée, dont les supports ci-joints sont établis à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **DÉBAT** sur les orientations budgétaires 2026, telles qu'elles figurent dans le document annexé ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du PETR du Pays de Balagne pour l'année 2026, tel que prévu dans les termes de la loi ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant par le représentant de l'Etat.
- **PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026  
Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
M. Jean-Marie SEITE

Le secrétaire de séance,

This block contains two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the President, M. Jean-Marie SEITE. The signature on the right is for the Secretary of the session. Below the signatures is the official seal of the Pays de Balagne, which depicts a seated figure holding a staff and a hat, surrounded by the text 'PETR DU PAYS DE BALAGNE' and 'REPUBLIQUE FRANCAISE'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-A1

Accusé certifié exécutoire

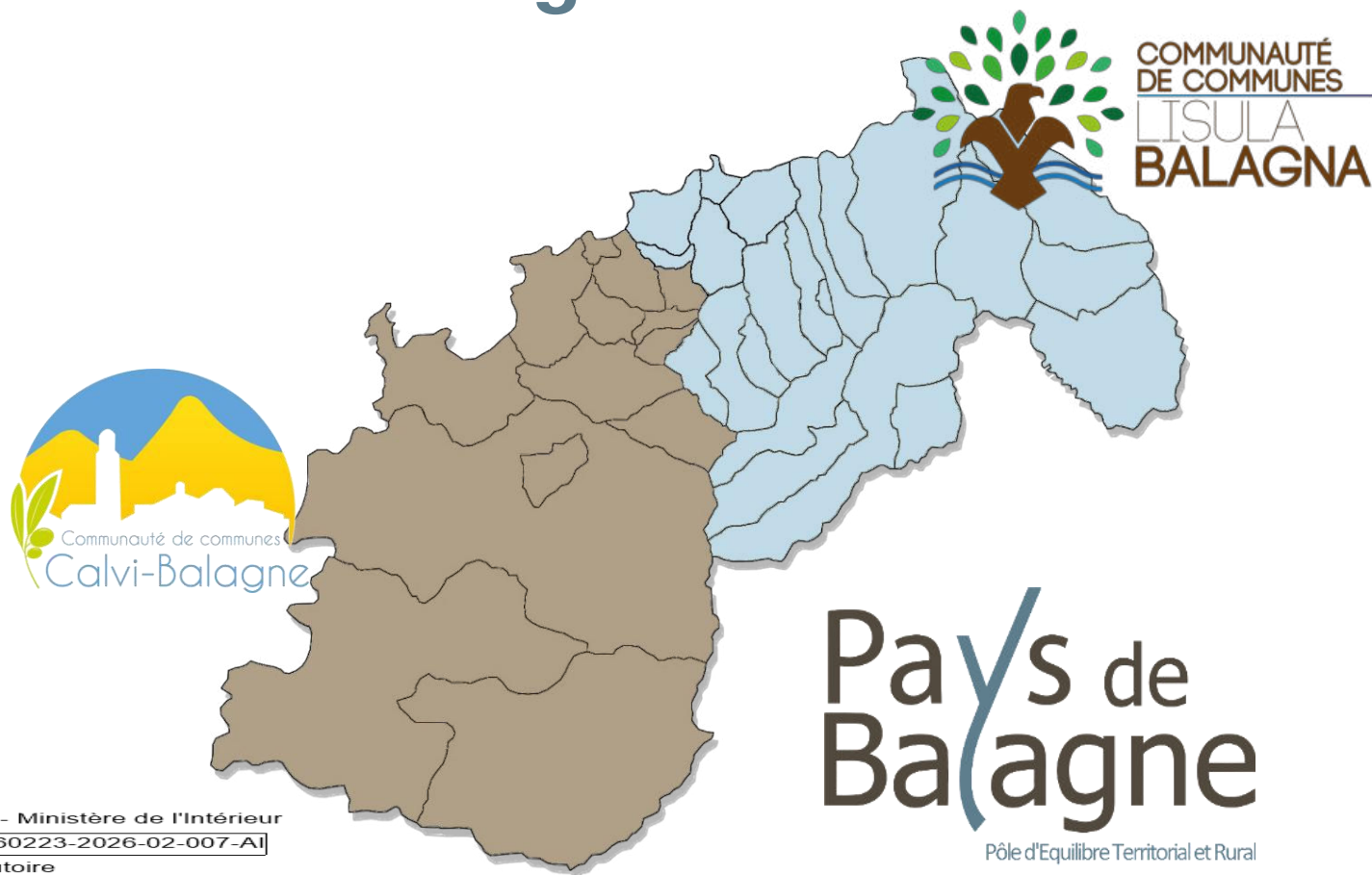
Réception par le préfet : 24/02/2026  
Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Comité Syndical du PETR du Pays de Balagne

## Débat d'Orientations budgétaires 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Orientation budgétaire Fonctionnement

Le soutien financier lié à l'animation du programme européen LEADER 2014-2020 s'est achevé au 31/12/2024.

La convention de mise en œuvre pour la nouvelle programmation 2023-2027 n'ayant pas encore été signée, le PETR n'a pas pu déposer de demande de soutien financier au titre du fonctionnement et de l'animation. Les demandes seront déposées dès que possible, afin de permettre le financement à minima d'un ETP.

La CCIRB n'a pas encore versé sa participation financière 2025 (50 000 €).

Par ailleurs, le PETR a poursuivi une stratégie active de recherche de financements, permettant d'obtenir en 2025 des soutiens pour les projets de coopération avec le Liban et l'expérimentation de la navette maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# La dette

Le PETR du Pays de Balagne n'a aucune dette

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Les principales dépenses de fonctionnement du PETR (en euros)

Nature	Réalisé 2025	BP 2026
Dépenses du personnel	104 607,47 €	105 000,00 €
Charges à caractère général	23 809,14 €	25 000,00 €
Conduite de projets	28 220,25 €	86 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 636,86 €</b>	<b>216 700,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Les principales recettes de fonctionnement du PETR (en euros)

Nature	Réalisé 2025	BP 2026
Participation des 2 Communautés de communes de Balagne	100 000,00 €	100 000,00 €
Subvention du Ministère projet de coopération avec le LIBAN	17 320,00 €	17 320,00 €
Subvention programme européen LEADER	68 116,05 €	0,00 €
Subvention Fonds vert projet Nave Nostrum	0,00 €	49 250,00 €
Divers	7 905,84 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>193 341,89 €</b>	<b>166 570,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

# Les principales dépenses d'investissement du PETR (en euros)

Nature	CFU 2025	BP 2026
RAR : Implantation de 4 IRVE sur la commune de Calvi	0,00 €	14 264,80 €
RAR : Assistance juridique SCOT	8 640,00 €	9 360,00 €
SCOT : ingénierie complémentaire et reprographie des documents, annonces légales et commissaires enquêteurs	0,00 €	50 000,00 €
Acquisition de VAE programme AVELO3	1 281,50 €	120 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 921,50 €</b>	<b>193 624,80 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

## Les principales recettes d'investissement du PETR (en euros)

Nature	CFU 2025	BP 2026
FCTVA	19 418,62 €	- €
RAR DSIL 4 IRVE pour Calvi		10 374,40 €
ADEME programme A VELO3		70 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 418,62 €</b>	<b>80 374,40 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

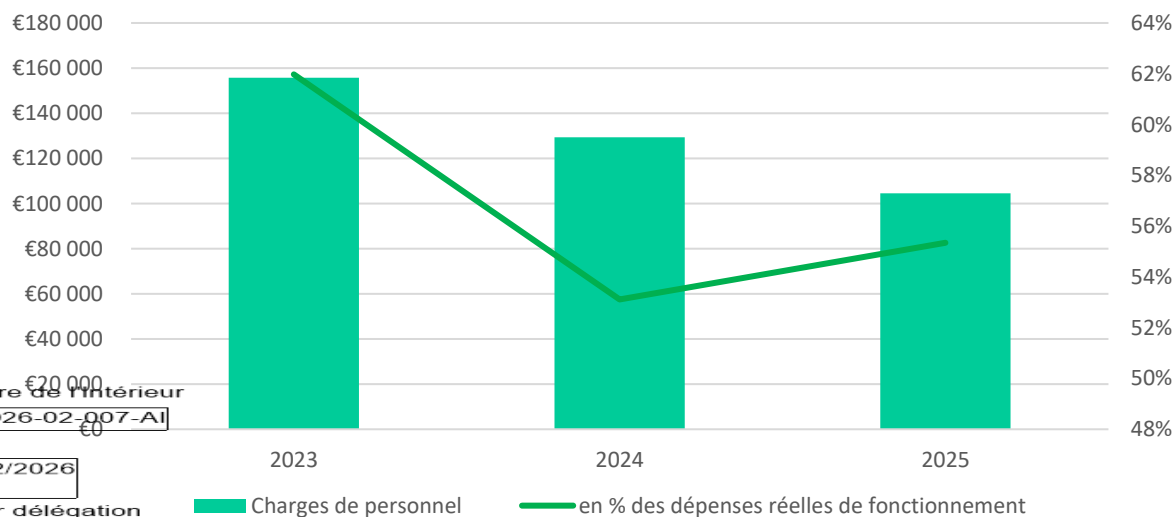
Pour l'autorité compétente par délégation



# 012 – Evolution des dépenses de personnel de 2023 à 2026

Pour mémoire BP 2023 en €	Réalisé 2024 en €	Evolution 2023-2024 en €	Evolution 2023-2024 en %	BP 2025 en €	Réalisé 2025 en €	Evolution 2025/2026 en €	Evolution 2024/2025 en %	Prévision BP 2026 en €
156 000,00 €	129 410,93 €	26 374,53 €	20,38%	130 550,00 €	104 607,47 €	- 392,53 €	-0,38%	105 000,00 €

Il n'est pas envisagé à cette date, un nouveau recrutement en 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 24/02/2026  
 Publication : 24/02/2026  
 Pour l'autorité compétente par délégation



# L'évolution des effectifs du PETR

au 31/12/2025 le PETR du Pays de Balagne comptait 2 agents administratifs

Catégorie	Hommes	Femmes
A		
B		
C		2
Total		2

## Ressources humaines :

- 1 agent : coordinatrice de projet
- 1 agent : chargée de développement territorial

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260223-2026-02-007-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 24/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



2026

Comité Syndical